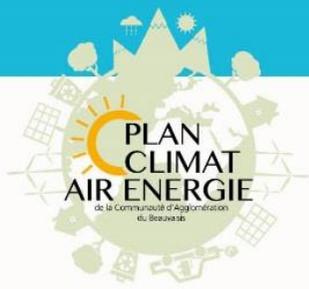




# Synthèse des observations et propositions du public





## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>MODIFICATIONS VOLONTAIRES DU PCAET PAR L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS .....</b> | <b>12</b> |
| <b>RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES.....</b>                                | <b>14</b> |





## PREAMBULE

Conformément à la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'est engagée en novembre 2017 dans l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (délibération n°2017-357).

Le projet de PCAET a été arrêté par le conseil communautaire le 13 décembre 2019, puis transmis aux autorités compétentes pour avis. Le président du conseil régional des Hauts-de-France a retourné le sien le 13 mai 2020, le Préfet de Région le 4 août 2020, et la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) le 27 août 2020.

Par la suite, la consultation pour recueillir les avis du public sur ce même projet de plan climat a été organisée du lundi 12 octobre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 inclus.

Le présent document est la synthèse des 4 observations et propositions du public, et des réponses de l'agglomération du Beauvaisis à celles-ci.





## OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

### Contribution n°1

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : jeudi 29 octobre 2020, 17h13

Thème : les écolos- écoles

| Avis / Observations / Propositions   | Réponses apportées par la CAB  | Modification dans le PCAET |
|--|--|----------------------------|
| <p>Voici quelques propositions à la consultation publique au plan climat air énergie territorial du Beauvaisis. Je cible le secteur scolaire.</p> <p>Les écoles sont des écosystèmes consommateurs de ressources et producteurs de nombreux déchets (en grande majorité recyclables) où évoluent les citoyens de demain...</p> <p><u>Constat n°1</u> : La grande majorité des déchets produits dans les écoles sont destinés à la destruction. Les poubelles des classes sont collectées par les agents d'entretiens dans des gros sacs noirs très épais puis mis dans les containers de poubelles ménagères engendrant une perte de ressources recyclables.</p> | <p>En réponse aux 3 premiers constats et aux 2 propositions d'actions en découlant, un travail actif a d'ores et déjà débuté en 2020 en matière de prévention des déchets dans les écoles du Beauvaisis.</p> <p>Il a concerné en premier lieu les écoles rurales, et se poursuivra dès 2021 sur l'ensemble des sites scolaires : voir la mention dans l'une des déclinaisons de la mesure 34-a dans le cadre de l'action sur les consommations de papier en interne des trois collectivités.</p> | <p>Non</p>                 |



**Constat n°2** : Les écoles n'ont qu'un petit container bleu pour le tri du papier (tri effectué au bon vouloir des enseignants). La grande majorité des containers sont des containers noirs pour les poubelles ménagères. Paradoxalement la majorité des déchets engendrés dans les écoles sont recyclables.

**Constat n°3** : Les agents d'entretien ne sont assez sensibilisés au tri ou n'ont pas les moyens matériels de pouvoir trier les déchets et les mettre dans les containers appropriés.

*Propositions d'action :*

- *Remplacer les containers noirs par des containers jaunes pour la grande majorité des déchets recyclables engendrés dans une école (plastiques divers, papiers...)*
- *Former le personnel d'entretien au tri des déchets et leur donner des chariots adaptés à ce tri.*

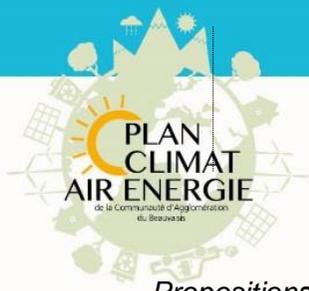
**Constat n°4** : Le gaspillage alimentaire est très important dans les cantines scolaires.

**Constat n°5** : Ces déchets ne sont pas valorisés.

**Constat n°6** : La proportion des produits biologiques dans les repas scolaires est très minoritaire.

Ainsi, dans le cadre de l'élargissement des consignes de tri engagé par le syndicat mixte des déchets de l'Oise (SMDO), l'ensemble des écoles des 53 communes de l'agglomération sera doté à terme de pré-contenants en cartons résistants. Un lien sera également fait avec les personnels chargés du ménage et les tournées de collecte des déchets, pour une jonction efficace de tous les maillons de la chaîne d'intervenants. Des référents tri seront nommés par écoles, pour permettre un ajustement fin des capacités des contenants et pour faciliter la remontée d'informations. Pensée dans une démarche globale, cette incitation forte à la valorisation des déchets des écoles repose sur un accompagnement fort de la collectivité : sensibilisation in situ, plateforme AEL (activités éducatives et de loisirs), formation des personnels de ménage.

Concernant les constats 4, 5, 6 et les 2 propositions d'actions affiliées, ces dernières s'inscrivent pleinement dans celles envisagées dans le cadre de la mesure 35-e autour du gaspillage alimentaire (en particulier la déclinaison autour de la sensibilisation, de



*Propositions d'action :*

- *Adapter les quantités servies à la consommation réelle des enfants. Chaque élève choisit sa propre portion et peut obtenir « du rab ». Les pommes et les oranges sont coupées en petits quartiers, eux aussi en service à volonté. Chacun consomme ce qu'il sait qu'il va manger. La diminution des déchets générés diminuera le coup du repas ce qui financerait le surcoût des produits biologiques qu'il serait possible d'introduire davantage dans les repas scolaires...*
- *Former le personnel de cantine au tri des déchets alimentaires qui pourrait être composté. Ce compost pourrait être réutilisé comme engrais écologique par les classes qui ont des projets jardinages ou par la ville...*

*Autres propositions :*

- *Réutilisation des eaux fluviales dans les toilettes.*
- Minuteurs électriques dans les couloirs et les escaliers [...]*

la communication et de l'éducation des habitants au « bien-manger », à l'acte de consommation responsable et à la pratique d'activités sportives). De la même façon, la réduction des déchets alimentaires produits sur le territoire sont évoqués dans la mesure 35-f, avec une prise en compte dans le cadre scolaire.

En outre, la réutilisation des eaux pluviales est un enjeu fort et est décrite dans la mesure 23-c du projet de PCAET. En matière d'hygiène et de sécurité, elle ne pose pas de problème particulier, mais sa généralisation à l'ensemble des bâtiments du territoire (publics ou privés) ne pourra être que progressive. D'ici 2026, cette action concernera les travaux de rénovation et les projets neufs.

Quant à la réduction de la consommation d'énergie via des minuteurs, cette question est abordée dans la mesure 6-b autour de la réalisation d'un contrat de performance énergétique multifluide sur le patrimoine de l'agglomération et de la ville de Beauvais (voir la déclinaison sur la généralisation du remplacement des éclairages intérieurs avec des leds et des détecteurs de présence).



## Contribution n°2

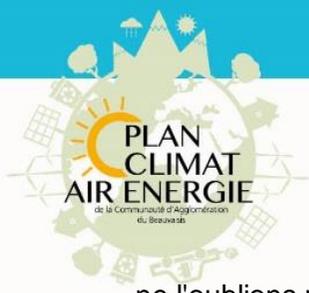
Nom : anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : jeudi 29 octobre 2020 20h09

Thème : l'hydrogène

| Avis / Observations / Propositions  | Réponses apportées par la CAB  | Modification dans le PCAET |
|---|--|----------------------------|
| <p>A l'appui de la consultation publique du PAECT, je vous fais part de ma réflexion sur le thème 2 "les énergies renouvelables".</p> <p>Il convient de rappeler que parmi les orientations du plan de relance de l'Etat et de l'Europe, l'accélération de la recherche sur la production à grande échelle d'Hydrogène Vert, probablement l'énergie du futur, est une priorité.</p> <p>Or dans vos propositions d'actions, principalement la mesure 14b, vous ne faites aucune référence au potentiel de la méthanisation classique ou biométhanisation pour la transformation et l'extraction directe du H2, qui présente l'avantage d'éviter les difficultés énergétiques du processus par électrolyse.</p> <p>Considérant les avancées de recherche appliquée déjà réalisées par UniLasalle, il me paraît opportun de ne pas négliger cette option qui</p> | <p>Dans le cadre de l'élaboration du premier PCAET du Beauvaisis (2020-2026), la question de l'hydrogène vert a été étudiée. Cette énergie présente en effet de nombreux avantages (intérêts pour l'industrie, la mobilité électrique, le mode de stockage de l'énergie).</p> <p>Toutefois, dans un souci de réalisme, ce choix a été écarté sur la 1ère période pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Le rendement</u> (c'est-à-dire la production d'électrolyse de l'eau et la transformation en électricité) demande une surconsommation d'énergies renouvelables à laquelle notre seul territoire intercommunal n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui ;</li> <li>- <u>Le coût des véhicules</u> demeure encore très élevé pour justifier la conversation des flottes de véhicules (privés ou</li> </ul> | <p>Non</p>                 |



ne l'oublions pas va faire l'objet d'appuis financiers importants, publiques et privés. C'est une ouverture qui mérite un projet ambitieux allant au-delà de la simple production de méthane et qui devrait conforter la mise en place du pôle de compétitivité industries & agroressources.

Il serait à mon avis dommageable de se cantonner à une simple injection du méthane dans le réseau GRDF !

publics) ;

- Le réseau des stations de recharge en hydrogène n'est pas constitué.

Le territoire n'écarte toutefois pas cette option de développement et envisage d'y travailler à une échelle supra-intercommunale, dans le cadre du pôle métropolitain de l'Oise (agglomérations de Creil, Beauvais et Compiègne). En effet, l'offre et la demande est à créer de toute pièce, et mérite d'être considérée dans un rayon plus large de 150 kilomètres. L'implantation d'un site de production d'hydrogène renouvelable demandera une mobilisation forte de différents acteurs (collectivités, industriels, transporteurs, logisticiens, syndicats d'énergie).

A ce stade, le projet de plan climat n'a pas été modifié.

Toutefois, la question de l'hydrogène vert n'est pas exclue et sera intégrée dans le prochain PCAET (en fonction de l'avancée des travaux).



**Contribution n°3**

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : vendredi 30 octobre 2020 15h47

Thème : la méthanisation territoriale

| Avis / Observations / Propositions   | Réponses apportées par la CAB  | Modification dans le PCAET |
|--|--|----------------------------|
| <p>ENGIE BiOZ initie, développe, finance, construit et exploite des unités de méthanisation territoriale avec injection de biométhane dans le réseau de gaz de français. L'objectif d'une installation est de produire du biométhane en collectant plusieurs types de matières organiques sur le territoire.</p> <p>Nous avons identifié un potentiel d'implantation sur le territoire de l'agglomération qui pourrait s'inscrire dans le PCAET via le développement de la production d'énergie renouvelable.</p> <p>Avant cela, je souhaiterais en discuter avec vous et les élus afin de présenter notre société et son savoir-faire</p> | <p>L'encouragement au développement de la méthanisation sur le territoire du Beauvaisis est considéré dans l'action 14 du PCAET, à travers 3 mesures déclinées (dont celle relative au déploiement d'unités de méthanisation). La présente proposition entre d'ores et déjà dans ce cadre : le projet de plan climat n'a pas été modifié en conséquence.</p> | <p>Non</p>                 |



**Contribution n°4**

Nom : anonymisation

Mode de dépôt : voie électronique

Date : lundi 9 novembre 2020 13h02

Thème : la protection des eaux potables

| Avis / Observations / Propositions   | Réponses apportées par la CAB   | Modification dans le PCAET  |
|--|---|---|
| <p>L'Action 25 – Préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines comporte 3 mesures proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact des débordements des réseaux unitaires</li> <li>- Mener une étude prospective sur les besoins d'irrigation à venir en agriculture</li> <li>- Encourager les formations en ingénierie écologique</li> </ul> <p>Cette action est classée en priorité 2.</p> <p>Ces mesures sont louables, mais aucune n'intègre la protection intrinsèque des différents lieux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (Forage, Puits, Champ Captant).</p> <p>Je vous propose donc qu'une animation ambitieuse soit mise en place sur l'ensemble des aires d'alimentation des captages d'eau sus-visés.</p> | <p>La question de la protection des eaux potables est abordée dans plusieurs mesures du plan climat du Beauvaisis : la mesure 22-d sur la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, la mesure 28-b sur la connaissance des risques liés à l'arrêt du pompage de la nappe phréatique par Spontex et Viskase, mais aussi dans la mesure 29-b sur la réduction des intrants agricoles.</p> <p>Sur ce dernier point, plusieurs actions sont prévues autour de l'animation sur les aires d'alimentation de captage auprès de la profession agricole, la promotion de programme d'actions préventives sur les captages prioritaires et sensibles, ou encore la conversion à l'agriculture biologique.</p> | <p>Oui, l'action 29 autour de la réduction des impacts environnementaux issus de l'agriculture relève désormais d'une priorité 1.</p> |



Cette animation doit reposer sur une filière complète visant à fédérer les luttes plutôt que les opposer. Par exemple, la création d'une filière luzerne, culture à bas-intrants (nous sommes le département qui possède le plus beau champ de course hippique, Chantilly). Le séchage de la luzerne pourra mis en place à partir d'un méthaniseur qui produira l'énergie nécessaire au séchoir.

Toujours en termes de culture à bas-intrants, la mise en place de Miscanthus et son exploitation, peut générer un paillage naturel pour les plantations au sein des communes et limiter ainsi les arrosages en période estivale.

Un travail doit aussi être mené sur le rendement des réseaux d'eau potable. 20 % de l'eau produite repart au milieu naturel via les fuites.

Voilà les quelques pistes de réflexion, tout en sachant qu'un classement en priorité 1 doit être un minima. Les actions engagées aujourd'hui garantiront la qualité de l'eau de demain.

En ce qui concerne l'amélioration du rendement du réseau de distribution de l'eau potable, le territoire du Beauvaisis respecte les conditions du Grenelle II et des démarches d'amélioration ont été mises en place depuis longtemps (mise en place de compteurs par secteurs pour situer les fuites, osculation des réseaux avec des systèmes acoustiques du type capteurs à ultrasons, programme de renouvellement du réseau prenant en compte sa vétusté, mise en place de points de puisage et de bouches de lavage). En outre, une tarification solidaire et un système de télérelève de la consommation de l'eau ont été mis en place sur la ville de Beauvais depuis 2014. Les pertes d'eau ont ainsi été réduites pour les particuliers et les entreprises.

Néanmoins, le projet de plan climat a été modifié pour considérer l'action 29 commune une priorité 1.



## MODIFICATIONS VOLONTAIRES DU PCAET PAR L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

### **Modification volontaire n°1**

#### **Thème : la protection des chauves-souris**

Descriptif : le territoire du Beauvaisis a souhaité compléter son PCAET suite à l'engagement dans une convention d'objectifs entre Picardie Nature et la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur la période 2020-2025, en vue de préserver les chauves-souris.

Modifications dans le PCAET : les fiches 1-a, 3-a, 3-b, 6-a, 8-a, 13-a, 14-a ont été modifiées dans le plan d'actions (partie 4), et un indicateur environnemental a été ajouté dans la partie 5 de l'évaluation sur le suivi de la protection des chauves-souris (pages 3 et 7).

### **Modification volontaire n°2**

#### **Thème : les dépôts sauvages**

Descriptif : le territoire du Beauvaisis a souhaité compléter son PCAET pour une meilleure prise en considération de la question des dépôts sauvages.

Modifications dans le PCAET : le descriptif des objectifs poursuivis dans l'action 34 (valoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage) a été remanié dans le plan d'actions (partie 4). Idem pour la mesure 34-b avec des modifications dans le contenu, les partenaires et l'ajout d'un nouvel indicateur, mais surtout un nouveau titre : "améliorer la cession ou la revente d'objets non utilisés et éviter les dépôts sauvages".

### **Modification volontaire n°3**

#### **Thème : les poubelles de tri sur l'espace public**

Descriptif : le territoire du Beauvaisis a souhaité compléter son PCAET pour une meilleure cohérence à l'échelle du territoire intercommunal.

Modifications dans le PCAET : un nouveau partenaire a été ajouté à la mesure 34-h (disposer des poubelles de tri sélectif sur l'espace public), à savoir la communauté d'agglomération du Beauvaisis.



#### **Modification volontaire n°4**

##### **Thème : l'utilisation des eaux retraitées des stations d'épuration**

Descriptif : le territoire du Beauvaisis a souhaité préciser cette question dans son PCAET.

Modifications dans le PCAET : les descriptions des fiches-mesures 15-a (valoriser les énergies de récupération et de chaleur fatale) et 23-c (favoriser la réutilisation des eaux pluviales) ont été légèrement amendées.





## RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES

### *Plan climat air énergie territorial*

#### **PARTIE 0 – INTRODUCTION**

Aucune modification apportée.

#### **PARTIE 1 - DIAGNOSTIC**

Aucune modification apportée.

#### **PARTIE 2 - ANIMATION TERRITORIALE**

Aucune modification apportée.

#### **PARTIE 3 - STRATEGIE TERRITORIALE**

Aucune modification apportée.

#### **PARTIE 4 - PLAN D' ACTIONS**

- Légère modification des 2 graphiques relatifs au pilotage et au partenariat des actions selon les catégories d'acteurs
- Légère modification du graphique relatif à la répartition de la priorisation des actions du plan climat du Beauvaisis
- Fiche-mesure 1-a : compléments apportés à la description de la mesure et nouveau partenaire ajouté (Picardie Nature)
- Fiche-mesure 3-a : compléments apportés à la description de la mesure et nouveau partenaire ajouté (Picardie Nature)
- Fiche-mesure 3-b : compléments apportés à la description de la mesure et nouveau partenaire ajouté (Picardie Nature)



- Fiche-mesure 6-a : compléments apportés à la description de la mesure et nouveau partenaire ajouté (Picardie Nature)
- Fiche-mesure 8-a : nouveau partenaire ajouté (CEREMA Hauts-de-France) et 2 nouveaux indicateurs de suivi (nombre de points lumineux remplacés en Leds et nombre de points lumineux en gestion différenciée)
- Fiche-mesure 13-a : 2 nouveaux partenaires ajoutés (Picardie Nature et conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)
- Fiche-mesure 14-a : 2 nouveaux partenaires ajoutés (Picardie Nature et conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)
- Fiche-mesure 15-a : modification légère de la description de la mesure
- Fiche-mesure 23-c : modification légère de la description de la mesure
- Action 29 : passage d'une priorité 2 à une priorité 1
- Action 34 : complément apporté aux objectifs poursuivis relatif aux dépôts sauvages
- Fiche-mesure 34-b : modification du titre, nouvelle description de la mesure, ajout de partenaires et ajout d'un nouvel indicateur de suivi (création d'une nouvelle déchetterie : oui / non)
- Fiche-mesure 34-h : ajout d'un nouveau partenaire (la communauté d'agglomération du Beauvaisis)

## **PARTIE 5 - OUTIL DE SUIVI**

- Modification du nombre d'indicateurs d'évaluation du PCAET retenus : passage de 43 à 44
- Ajout d'un indicateur n°44 sur le suivi de la protection des chauves-souris (nombre de logements, d'équipements ou de bâtiments rénovés avec un aménagement pour les chauves-souris ou labellisés Refuge pour les chauves-souris)
- Ajout de 2 nouveaux indicateurs de suivi relatifs à la mesure 8-a : nombre de points lumineux remplacés en Leds et nombre de points lumineux en gestion différenciée

## **PARTIE 6 – SYNTHÈSE**

Aucune modification apportée.



## *Evaluation environnementale stratégique*

### **RESUME NON TECHNIQUE**

Aucune modification apportée.

### **ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES ET LES OBJECTIFS NATIONAUX SUR LE CLIMAT**

Aucune modification apportée.

### **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune modification apportée.

### **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL**

- Ajout d'indicateurs pour les actions 8 et 34 aux pages 97 et 104
- Ajout d'un indicateur environnementale page 9

